



CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIALE NORMANDIE CENTRE

Club sécurité Routière

Actualités sécurité routière et productions
Cerema

4 Octobre 2024

PUBLICATIONS CONCEPTION ROUTIÈRE

Vitesses des PL en Rampe - Cerema - Avril 2024

- Besoin de réinterroger les capacités de franchissement des rampes par les PL (évolution du parc PL). Pour confirmer l'opportunité d'utiliser la note Sétra 21 de 1989 (Implantation des voies supplémentaires en rampe sur routes à 2x2 voies), dans le process de conception routière.
- Méthode : mesures vitesses réalisées sur le terrain, étude biblio du parc roulant actuel, simulations avec logiciel (prosper callas) qui permet de simuler le comportement dynamique des véhicules. Semi-remorque chargé au maximum, avec d'une motorisation représentative du parc français récent.
- **Confirme que la note de 1989 est toujours d'actualité.**



PUBLICATIONS CONCEPTION ROUTIÈRE

Aménager des arrêts de TC sur les voies à caractéristiques autoroutières - Cerema - mars 2024

Guide technique de conception des arrêts de TC sur VCA, en section courante ou bretelles. Permet aux collectivités locales d'avoir des éléments sur l'opportunité et la conduite des projets de PEM.

En complément **Fiche n° 10** : Parangonnage et typologies des arrêts de TC sur les autoroutes - Insertion urbaine des transports collectifs de surface - Cerema - 2024

Parangonnage des arrêts de bus sur autoroutes existants dans les autres pays.

Présente les critères d'aménagement et d'exploitation en fonction des différents contextes et besoins des territoires.

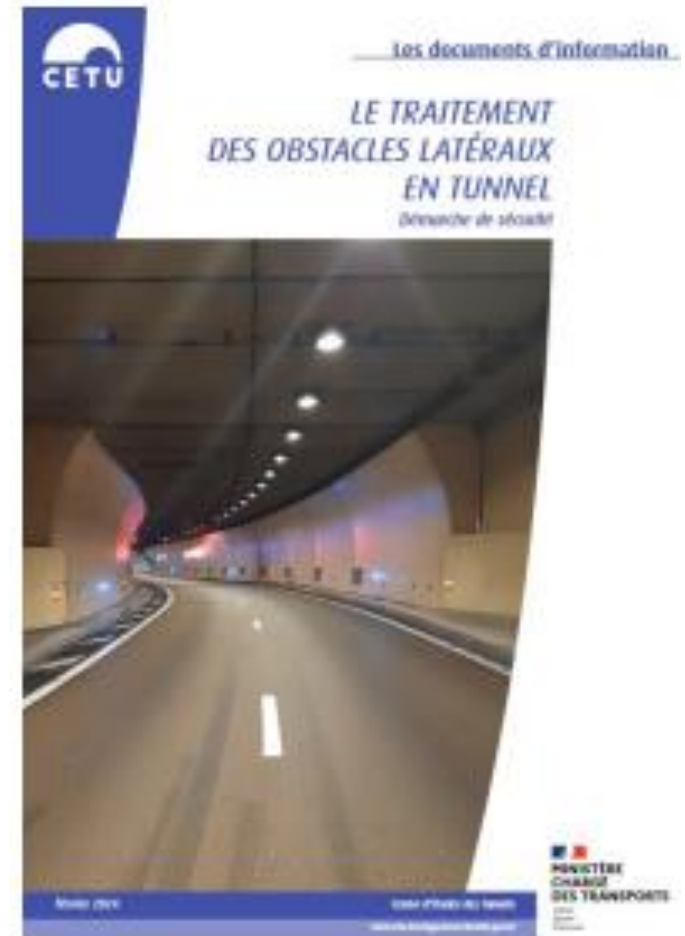


PUBLICATIONS CONCEPTION ROUTIÈRE

Le traitement des obstacles latéraux en tunnel CETU – février 2024

Certaines singularités dues à la mise en œuvre de dispositifs de sécurité forment des obstacles latéraux pouvant constituer un réel danger dans les tunnels routiers et occasionner des accidents.

- rappel de la réglementation et de la responsabilité du MOA,
- propose une démarche en 4 étapes pour prendre en compte la sécurité liée aux obstacles latéraux : recenser/supprimer/hiérarchiser le risque associé/traiter



ECLAIRAGE

Extinction de l'éclairage en agglomération - Mémento

Cerema - Mai 2024

- Contexte = initiatives croissantes des collectivités pour éteindre l'éclairage public une partie de la nuit.
- Complément des démarches visant à réduire la consommation de l'éclairage en fonctionnement (remplacement sources lumineuses, modernisation des installations, variation de la puissance, pilotage de l'allumage/l'extinction).
- Oriente vers une réflexion approfondie sur l'analyse des enjeux (réglementaires/sécurité).
- A pour objectif d'attirer l'attention des décideurs sur certains points avant l'extinction totale sur une partie de la nuit sur un territoire donné.
Réglementation, responsabilités, nécessité d'un diagnostic préalable de sécurité (impact sur les perceptions de trajectoire, le cheminement des piétons), aménagements urbains, points de vigilance pour les usagers vulnérables et les conducteurs, etc

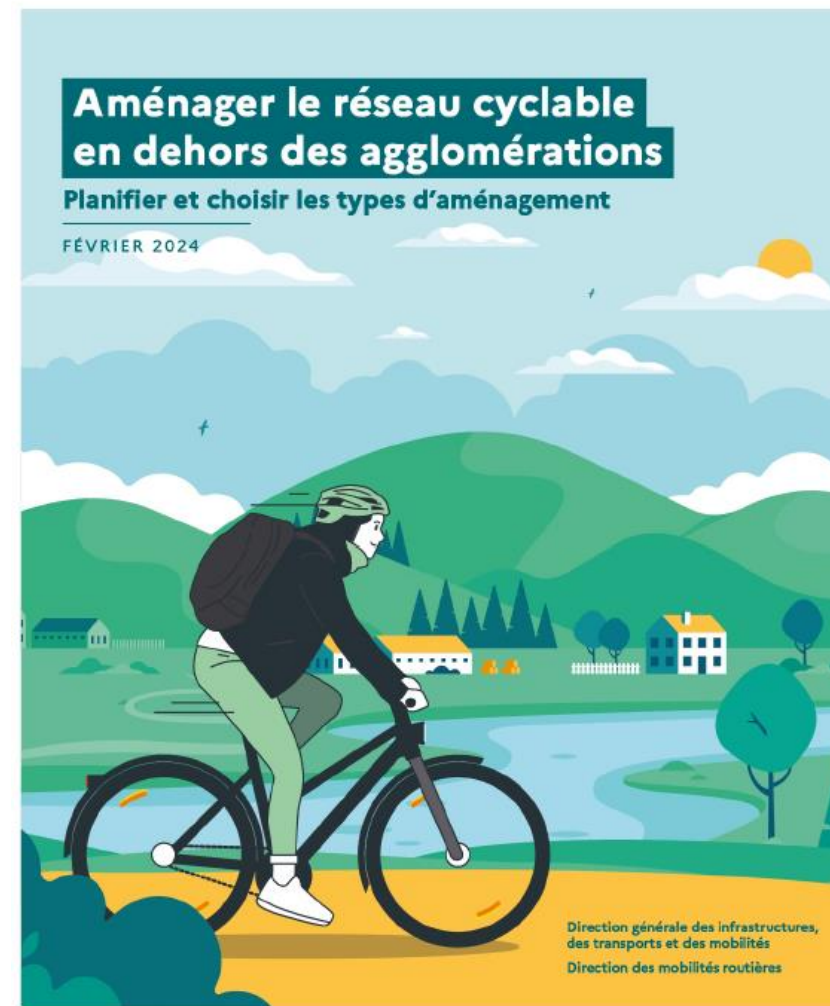


MODES ACTIFS

Aménager le réseau cyclable en dehors des agglomérations DGITM - février 2024

- Traite de l'aménagement du réseau cyclable **hors agglo**.
- Complète le corpus documentaire existant en apportant des éléments spécifiques au contexte « hors agglomération » pour **planifier** l'aménagement du réseau cyclable, définir des **priorités** et choisir les **types d'aménagements** les plus pertinents en fonction de **leurs domaines d'emploi** et des enjeux de gestion.
- S'adresse principalement aux AOM et aux gestionnaires de réseaux qui pourront décliner les principes/préconisations qu'elle énonce en mesures plus opérationnelles de planification et d'aménagement au niveau local. + Assoc et BE

Retrouvez également en replay le [RDV Mobilité de décembre dédié à cette question des aménagements cyclables hors agglomération](#).



MODES ACTIFS

Le SDAC- Planifier un réseau cyclable complet, continu et attractif - Cerema - février 2024

Avec l'objectif d'offrir aux cyclistes des aménagements adaptés et un espace public accueillant, il est essentiel de planifier un réseau cyclable continu et bien pensé.

Le SDAC : outil de planification stratégique pour assurer la cohérence/ continuité des itinéraires cyclables.

Le guide propose une **méthodologie** pour mettre en œuvre ce document tout en examinant les obligations légales.

Les
références

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Planifier un réseau cyclable complet,
continu et attractif



MODES ACTIFS

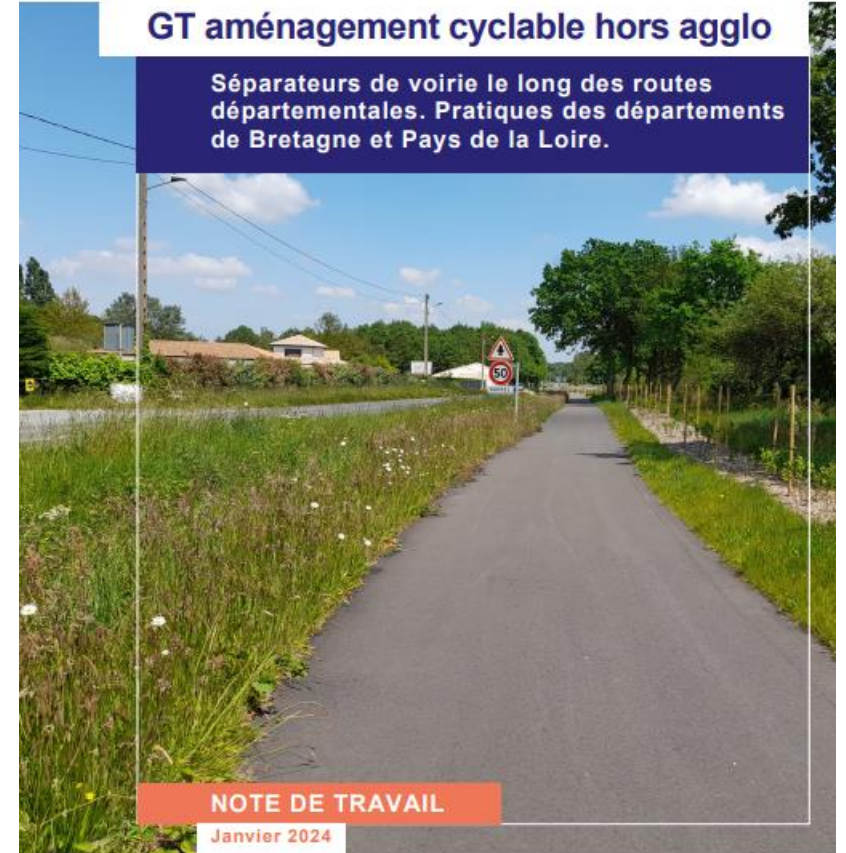
Les séparateurs de voies le long des RD, Retex – Cerema - Janvier 2024

Contexte de création croissant des aménagements cyclables

Comment **aménager la zone de séparation** entre motorisés et cyclistes.

GT aménagement cyclable hors agglo

Séparateurs de voirie le long des routes départementales. Pratiques des départements de Bretagne et Pays de la Loire.



MODES ACTIFS

Cerema – juin 2024

Propose une stratégie pour entretenir les pistes cyclables l'hiver et encourager la pratique du vélo en toutes saisons.



Cerema – Septembre 2024

Ce guide technique structure les éléments fondamentaux à intégrer pour conduire un projet de passerelle piétons-cycles.

Aborde les exigences essentielles à l'élaboration d'un projet de passerelle et offre des **clés pour orienter les choix de conception**.

S'adresse à la fois aux MOA, aux MOE et aux bureaux d'études.



ACCESSIBILITE

Direction Ministérielle à l'Accessibilité et Cerema - décembre 2023 – MAJ

Destiné aux élus/techniciens des collectivités territoriales, aux MOE et aux citoyens souhaitant faire progresser l'accessibilité de la voirie.

Nouvelle édition sous forme de livret technique, avec un volet illustré de **conseils et de recommandations**, et une bibliographie issue des travaux de la DMA et du Cerema

<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>

Stationnement - Accessibilité des places en voirie équipées de bornes de recharge électrique : Cerema – février 2024

Pour accompagner les collectivités qui cherchent à proposer un usage le plus accessible possible à ce service public proposé dans l'espace public.

- rappeler le cadre légal/réglementaire de l'accessibilité des places équipées de bornes de recharge en voirie,
- fait le point sur des recommandations complémentaires.



ACCESSIBILITE – LES CHEMINEMENTS DES PAM

MAJ 2024 de 2 fiches sur les BEV

Collection de 11 fiches concernant la **réglementation** relative à **l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**, et plus particulièrement les aménagements destinés à faciliter les **cheminements** des **PAM** et à leur assurer une meilleure sécurité.

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/cheminements-personnes-aveugles-malvoyantes-pam>



GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Gestion du domaine public routier – Cerema - 2023

MAJ novembre 2023 du recueil de 10 fiches. MAJ annuelle pour prendre en compte les évolutions réglementaires ainsi que la jurisprudence.

Panorama des questions relatives au régime juridique de gestion de la voirie routière.

En 2023, modifications sur :

- Répartition des compétences de police sur les voies publiques,
- EPCI et voirie,
- Autorisations privatives d'occupation du domaine public routier : régime général,
- Autorisations privatives d'occupation du domaine public routier : conditions particulières, voies privées et voies relevant du domaine privé.



Gestion du domaine public routier
Voirie et espaces publics

Établissements publics de coopération intercommunale et voirie

Champ de compétence statutaire

Cette fiche s'inscrit dans une collection de fiches relatives à la gestion du domaine public routier.

Elle est à jour à sa date de parution.

Se lecture n'exclut pas celle des textes de référence.

La compétence « voirie » varie en fonction du groupement intercommunal en cause, selon qu'il s'agit d'une compétence de plein droit ou d'une compétence facultative.

Elle repose nécessairement sur un intérêt communautaire (v. circ. 20 févr. 2006 relative à l'assistance au profit des communes et de leurs groupements à la définition de l'intérêt communautaire de voirie par les services déconcentrés du ministère chargé de l'Équipement).

Compétence obligatoire

La compétence « voirie » est exercée de plein droit par :

- **syndicat d'agglomération nouvelle** : programmation et investissement dans le domaine des transports, des réseaux divers et de la création des voies nouvelles (CGCT, art. L.5333-1) ;
- **communauté urbaine** : compétence « Aménagement de l'espace communautaire » qui comprend l'organisation de la mobilité urbaine, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la signalisation, les parcs et aires de stationnement ainsi que le plan de mobilité (CGCT, art. L.5215-20). Elles pouvaient délibérer, jusqu'au 21 février 2023, pour subordonner à la reconnaissance de son intérêt communautaire tout ou partie de la compétence relative à la création, à l'aménagement et à l'entretien de voirie, de façon à limiter le transfert de compétence à la seule fraction comprise dans l'intérêt communautaire ainsi défini ;

- **métropole** : compétence « aménagement de l'espace métropolitain », qui comprend, en lieu et place des communes et intercommunalités membres, l'organisation de la mobilité, la création, l'aménagement et l'entretien de voirie, la signalisation, les abris de voyageurs, les parcs et aires de stationnement et le plan de mobilité, ainsi que les créations, aménagements et entretiens des espaces publics dédiés à tout mode de mobilité ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires (CGCT, art. L.5217-2). Comme les communautés urbaines, les métropoles pouvaient délibérer, jusqu'au 21 février 2023, pour subordonner à la reconnaissance de son intérêt métropolitain tout ou partie de la compétence relative à la création, à l'aménagement et à l'entretien de voirie. En outre, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt métropolitain des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies.

Cas de la métropole de Lyon

La métropole de Lyon, qui est une collectivité territoriale de plein exercice et non un EPCI, exerce de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, l'organisation de la mobilité ; la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie du domaine public routier de la métropole de Lyon ; la signalisation ; les parcs et aires de stationnement, le plan de mobilité ; les abris de voyageurs ainsi que la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (CGCT, art. L.3641-1).

Fiche n° 02 - mise à jour - novembre 2023

TRAMWAY

Évolution de la règle des 120 secondes – Comment réduire l'attente aux feux - fiche technique Cerema - septembre 2023

Donne des solutions pour réduire les temps d'attente aux feux ainsi que des préconisations pour traiter le cas des carrefours tram et BHNS.

Propose des recommandations pour les différentes étapes de conception des CAF.

Rappelle la réglementation actuelle et présente un exemple d'optimisation

Tram et circulation routière – Sécuriser les mouvements tournants - 2024

Configuration à risque. Fiche qui traite des :

- enjeux relatifs à cette problématique
- **recommandations de conception** pour réduire les risques de collision entre un véhicule tournant et 1 tram
- recommandations applicables à certaines configurations particulières
- les recommandations d'entretien et de maintenance.



AMENAGEMENTS URBAINS - RALENTISSEURS

- Réglementation actuelle :
 - Dos d'âne et trapézoïdal : décret du 27 mai 1994 fait référence à la norme NF P 98-300
 - Coussins et plateaux : pas de décret spécifique mais guide Cerema (Certu) 2010
- Jurisprudence actuelle :
 - CAA de Marseille du 30 avril 2024
 - CAA de Nancy du 12 mars 2024
 - CAA de Lyon du 15 juin 2023

Différence d'interprétation entre CAA de Marseille et CAA de Nancy et Lyon : coussins et plateaux à considérer comme dos d'âne et trapézoïdal selon décret de mai 1994

Par contre :

- Utilisation de la norme NF P 98-300 pour les 3 juridictions
- La collectivité engage sa responsabilité pour défaut d'entretien normal de la voirie

AMENAGEMENTS URBAINS - RALENTISSEURS

- Conseils Cerema 2024
 - Soigner la justification de l'implantation d'un ralentisseur,
 - Respecter les contraintes géométriques définies à l'article 2 du décret de 1994
 - Respecter les règles de signalisation définies dans l'IISR
 - Rester en veille par rapport aux évolutions réglementaires ou aux jurisprudences.
- Nuisances sonores :
 - Cerema a lancé la production d'un cadre de mesure de bruit des ralentisseurs afin d'harmoniser la façon dont le bruit de ces ralentisseurs pourrait être mesuré en cas de contentieux

AMENAGEMENTS URBAINS

Cerema – 2024

Explicite les enjeux liés à l'aménagement des couloirs bus à voie unique.

Apporter un Retex sur leur fonctionnement,



Définir leur domaine de pertinence



Enoncer des recommandations pour l'aménagement et l'exploitation de ces sites



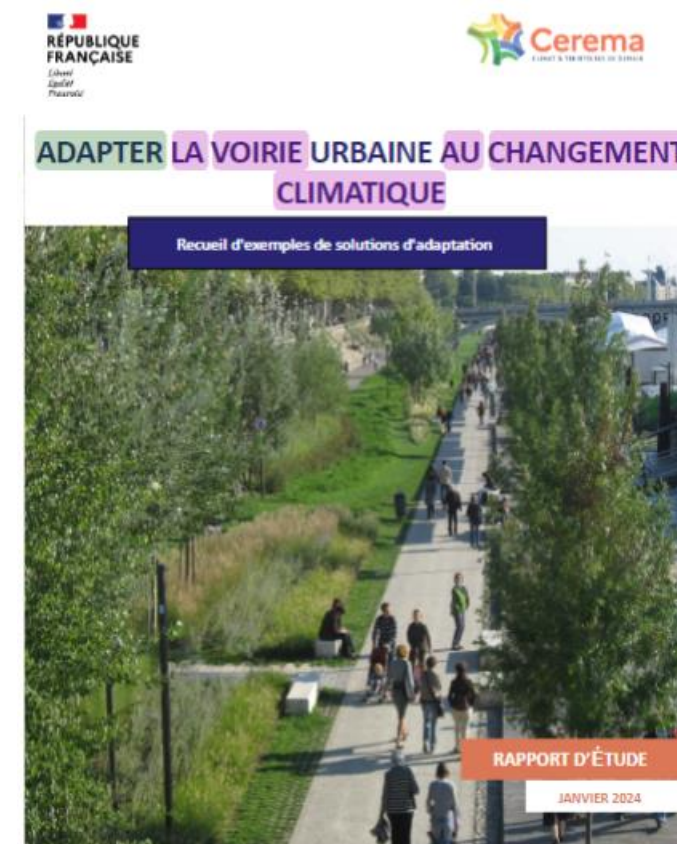
AMENAGEMENTS URBAINS

Cerema – janvier 2024

Recueil d'exemples de solutions d'adaptation Cerema - janvier 2024

Dresse un panorama de **stratégies d'adaptation des voiries urbaines** et de leur déclinaison opérationnelle **face au changement climatique**.

S'inscrit dans le cadre d'une étude nationale sur les nouvelles pratiques d'aménagement des voiries urbaines en interface avec la question des mobilités décarbonées et partagées

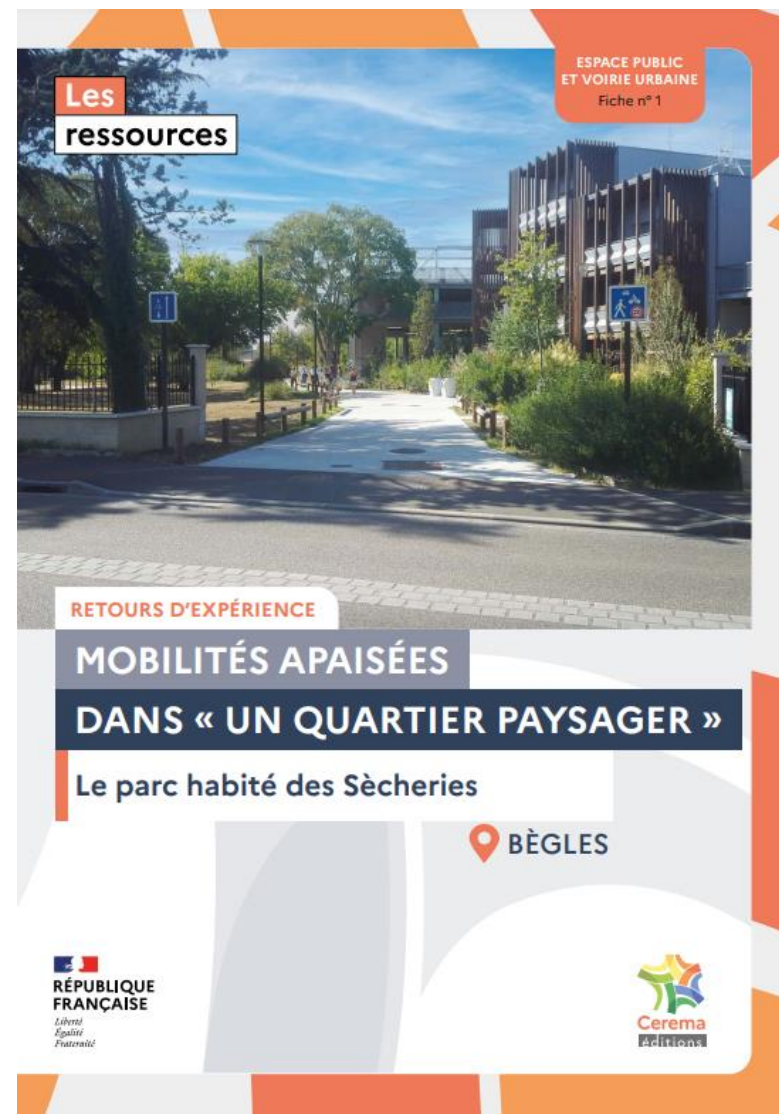


AMENAGEMENTS URBAINS

Cerema – Novembre 2023

Série de fiches « Espace public et voirie urbaine »

Traite des pratiques d'aménagement des espaces publics et de la voirie visant à favoriser les mobilités durables et décarbonées et le partage plus équilibré entre les différents usages et usagers, ou intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique.



AMENAGEMENTS URBAINS

Ville 30 ou Zone 30 : Pourquoi de telles mesures et laquelle choisir ?



<https://www.cerema.fr/fr/actualites/ville-30-ou-zone-30-pourquoi-telles-mesures-laquelle-choisir>

PUBLICATIONS ONISR

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2024-09/Bilan%20SR%202023%20version%20site%20internet%2012%20septembre.pdf>

Synthèse de recherches scientifiques sur **l'agressivité au volant**. Existence de liens entre la colère éprouvée au volant, des comportements de conduite agressifs et à risque et des accidents de la route.

5% des véhicules impliqués dans les accidents corporels en France métropolitaine en 2022 n'étaient pas assurés (15% Outre-mer).

Automobiliste non-assuré = **risque 4 fois plus important d'être responsable d'un accident mortel** (2,5 pour un conducteur de 2RM).

Moins de 35 ans = 1/3 de la mortalité routière mais 2/3 des conducteurs non assurés impliqués dans les accidents mortels.



ACTUALITES

Données de signalisation routière déterminant la Vitesse Maximale Autorisée

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-de-signalisation-routiere-determinant-la-vitesse-maximale-autorisee/#/information>

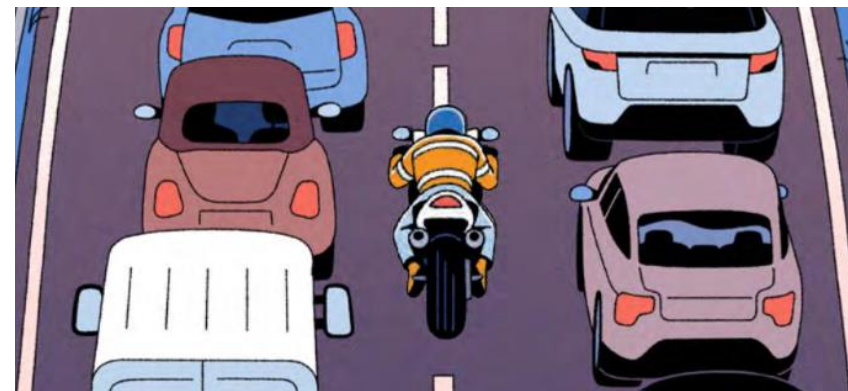
Depuis le 22/07/2024

Circulation inter-files des 2 et 3 roues motorisés : prolongation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2024

Selon [l'arrêté du 11 septembre 2024](#), dans l'attente des conclusions du rapport final d'évaluation du CEREMA.

Autorisée à titre expérimental depuis août 2021 dans 21 départements, la CIF consiste à circuler sur autoroute ou voie rapide, entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à vitesse réduite, dans un trafic dense et congestionné.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites-page-1-189/circulation-inter-files-cif-des-2-et-3-roues-motorisees-prolongation-de>



PUBLICATIONS – COLLECTIONS DE FICHES

- **Savoirs de base en sécurité routière** : 38 fiches

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/savoirs-base-securite-routiere>

- **Zones de circulation apaisée** : 14 fiches

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/zones-circulation-apaisee-13-fiches-telecharger>

- **Plan d’actions pour les mobilités actives** : 20 fiches

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/toutes-fiches-plan-action-mobilites-actives-pama-telecharger>

- **Fiches piétons,**

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/favoriser-marche>

- **Vélos, fiches pratiques thématiques, 41 fiches** (retex et recommandations)

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-faveur-du-velo-serie-fiches-pratiques-du-cerema>

- **Fiches Éclairage**

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/aube-amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage>

- **Fiches Access voirie et espaces publics**

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/cheminements-personnes-aveugles-malvoyantes-pam>

SITES INTERNET

- ✓ Site du Cerema : <https://www.cerema.fr/fr>
 - Récapitulatif production (domaine Mobilité)
<https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites/recapitulatif-nos-publications>
 - Boutique :
<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique>
- Site Cerema Doc :
<https://doc.cerema.fr/default.aspx>
- ✓ DTRF : <http://dtrf.cerema.fr/>
- ✓ Site dédié au logiciel d'imagerie routière IREVE <https://ireve.cerema.fr/exploitation>
- ✓ Sécurité routière : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>
- ✓ ONISR : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

OFFRE DE FORMATION CEREMA

FORMATION À DISTANCE POLITIQUE CYCLABLE

07 - 08

OCT 2024 OCT 2024

A DISTANCE

Formation

DIAGNOSTICS DE SÉCURITÉ SUR LES PASSAGES À NIVEAU - EN DISTANCIEL

08 - 10

OCT 2024 OCT 2024

EN LIGNE

ACQUÉRIR LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

14 - 18

OCT 2024 OCT 2024

AIX-EN-PROVENCE

OFFRE DE FORMATION CEREMA

RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT : POUR DES BÂTIMENTS, VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET TRANSPORTS ACCESSIBLES À TOUS

15 - 16
OCT 2024 OCT 2024

LYON

Formation

METTRE EN PLACE DES INSPECTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ ISRI

07 - 08
NOV 2024 NOV 2024

NANTES

LA VITESSE, UN ENJEU DE SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS : MIEUX LA CONNAÎTRE POUR AGIR

14 - 15
NOV 2024 NOV 2024

EN LIGNE

<https://www.cerema.fr/fr/activites/services/formation>

Merci de votre attention